



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Marolles-en-Hurepoix

Date de présentation du projet : 16 Janvier 2018 (délibération n° 9 du CM du 18 Janvier 2018)

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Nom du correspondant : Mme MAROUZE Roxane sous couvert de M. JOUBERT Georges, Maire de Marolles-en-Hurepoix

Fonction : Coordinatrice du personnel des écoles et restauration scolaire / Service Enfance

Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle

Téléphone : 01.69.14.14.40

Adresse électronique : marouze.enfance@marolles-en-hurepoix.fr

Années de validités : 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Commune de Marolles-en-Hurepoix, 5145 habitants (Insee RP 2014)

Public concerné : nombre total d'enfants : 2132

Enfants de moins de trois ans : 218

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 246

Niveau élémentaire : 402

Niveau secondaire : 778

(Source Insee RP 2013)

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les familles peuvent inscrire leurs enfants sur le portail famille via internet, par mail, sur feuille d'inscription en les déposants à l'accueil mairie.

Les inscriptions aux accueils périscolaires peuvent être annuelles, mensuelles ou hebdomadaires.

Les tarifs des accueils périscolaires sont facturés à la demi-heure pour les accueils des soirs et des matins, à l'unité pour les pauses méridiennes en fonction du calcul du quotient familial et d'une grille tarifaire sur 7 tranches pour les Marollais et une tranche extérieure pour les non Marollais.

Modalités d'information des familles :

Les familles sont informées par l'Info Mag de Marolles-en-Hurepoix (magazine 3 fois par an), l'Echo Marollais (mensuel), le site internet de la ville, les panneaux d'affichage lumineux ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

3 établissements concernés

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	2	0	2
Écoles élémentaires	1	0	1
Établissements secondaires	1*	0	1*

Marolles-en-Hurepoix compte 1 collège, mais il n'est pas concerné par le PEDT.

Établissements publics privés Total

Écoles maternelles : 2 écoles publiques

École élémentaire : 1 école publique

Établissement secondaire : un collège public

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- École maternelle Gaillon, Rue de Gaillon, 91630 Marolles-en-Hurepoix
- École maternelle Roger Vivier, 1 avenue Charles de Gaulle, 91630 Marolles-en-Hurepoix
- École élémentaire Roger Vivier, rue du Marché, 91630 Marolles-en-Hurepoix

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Les accueils du matin, sur une plage horaire de 7h30 à 8h30,

Les pauses méridiennes, sur une plage horaire de 11h30 à 13h30,

Les accueils du soir, sur une plage horaire de 16h30 à 19h00, sont concernés par le PEDT.

	7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 19h00
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL Dont TAP 17h15-18h00
		3h00	2h00	3h00	6h00 d'enseignement
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL Dont TAP 17h15-18h00
		3h00	2h00	3h00	6h00 d'enseignement
MERCREDI	7h30 à 19h00 Accueil de Loisirs				
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL Dont TAP 17h15-18h00
		3h00	2h00	3h00	6h00 d'enseignement
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL Dont TAP 17h15-18h00
		3h00	2h00	3h00	6h00 d'enseignement

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) :

Le 28 Février 2017 le Second Projet Educatif Territorial de la commune de Marolles-en-Hurepoix a été adopté par le conseil municipal.

Durée du PEDT (3 ans maximum) :

Le PEDT ayant été mis en place à la rentrée scolaire 2017-2018, le 3 septembre 2017, pour une durée de 3 ans, prendra fin à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

La commune comptait :

2 écoles maternelles (7 classes au total) soit 206 élèves, 1 école élémentaire (13 classes) soit 351 élèves.

Elle dispose également d'un accueil de loisirs maternel et élémentaire accueillant les enfants Marollais scolarisés, et d'une structure d'ados « Atlan 13 », accueillant les jeunes Marollais de 12 à la veille de leurs 18 ans.

Activités périscolaires :

École élémentaire Roger Vivier :

Sports :

- Lundi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2)
- Jeudi pour 14 élèves (CE2/CM1/CM2)
- Vendredi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Déco-patch :

- Lundi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)
- Jeudi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Piscine :

- Mardi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Loisirs créatifs :

- Mardi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)
- Vendredi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Club lecture à la médiathèque :

- Vendredi pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Découverte des nouveaux jeux de sociétés

- Tous les jours pour 14 élèves (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

École maternelle Roger Vivier :

Pâtisserie, Gymnastique et Bricolage :

- Lundi

Jeux de société, Jeux musicaux et peinture :

- Mardi

Atelier modelage, Pâte à sel, Pâte à modeler, Argile, Gymnastique et Bricolage :

- Jeudi

Atelier dessin et Jeux musicaux :

- Vendredi

École maternelle Gaillon :

Sport :

- Lundi et vendredi

Cuisine, Pâtisserie :

- Mardi

Expression corporelle, chat et danse :

- Jeudi

Activités créatives :

- Lundi et Vendredi

Activités extrascolaires :

De nombreuses activités étaient proposées à la population par les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles : MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), USM (Union Sportive de Marolles) principalement, mais également des activités telles que le théâtre, l'anglais, le football... Le service Enfance conduit les enfants à ces activités, lorsque leurs horaires coïncident avec les accueils périscolaires.

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Fréquentation de la restauration scolaire :

- **Élémentaire Roger Vivier** : 86 % des élèves scolarisés fréquentent le restaurant scolaire quotidiennement, 98 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement. Seuls 6 élèves ne fréquentent jamais le restaurant scolaire.
- **Maternelle Roger Vivier** : 84 % des élèves scolarisés fréquentent le restaurant scolaire, 97 % des élèves sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement. Seuls 3 élèves ne fréquentent jamais le restaurant scolaire.
- **Maternelle Gaillon** : 76 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement le restaurant scolaire, 96 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement. Seuls 4 élèves ne fréquentent jamais le restaurant scolaire.

Fréquentation de l'accueil du matin :

- **Élémentaire Roger Vivier** : 15 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du matin, 37 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement.

- **Maternelle Roger Vivier** : 24 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du matin, 46 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement.
- **Maternelle Gaillon** : 18 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du matin, 37 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement.

Fréquentation de l'accueil du soir :

- **Élémentaire Roger Vivier** : 33 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du soir, 70 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquente régulièrement.
- **Maternelle Roger Vivier** : 47 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du soir, 78 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement.
- **Maternelle Gaillon** : 50 % des élèves scolarisés fréquentent quotidiennement l'accueil du soir, 70 % des élèves scolarisés sont inscrits à ce service et le fréquentent régulièrement.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La commune dispose de nombreuses infrastructures mises à la disposition des divers intervenants (écoles, collège, accueils de loisirs, associations) : gymnase, salle des fêtes, mille club, terrain de pétanque, stade, city stade, dojo, salle de danse. Par ailleurs, l'accueil de loisirs conduit les enfants à ces différentes activités le mercredi et durant la semaine en soirée (Prestation forfaitaire annuelle, sur inscription préalable et validée avec un minimum de participants).

Sur le stade, un parcours de mini-golf, et des tables de jeux d'échecs ont été installés et sont accessibles gratuitement. L'installation d'un parcours de santé est prévue sur le stade au 1^{er} trimestre 2018.

Un parc de jeux comportant des structures d'escalade, toboggans et petite cabane, accessible aux plus jeunes se situe aux abords du stade.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

L'école maternelle Gaillon se trouve à près d'1 km de l'école élémentaire, les parents ayant des fratries dans les deux écoles peuvent avoir des difficultés à déposer leurs enfants dans ces deux établissements où les horaires sont identiques. Un strict respect des horaires d'ouverture des portails de ces deux écoles facilite la vie des familles et leur permet de s'organiser.

Demande de la CAF, qui subventionne la commune au travers de la Prestation de Service Ordinaire, de facturer aux familles les accueils périscolaires à l'heure de présence effectuée, et non plus au forfait.

Une majorité de familles a besoin d'un mode de garde en dehors des temps scolaires.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

L'application des nouveaux rythmes scolaires devait répondre à un objectif principal : Allègement de la semaine scolaire de l'enfant dans un but d'améliorer les temps d'apprentissage, et au final améliorer la réussite scolaire.

Pour cela il était nécessaire de réfléchir à plusieurs axes de travail :

- Définir le temps de méridienne, qui était de 2h15 auparavant et sera maintenant de 2h.
- Tenir compte de la nécessaire mobilisation du personnel liée à la mise en place de cette réforme.
- Profiter au maximum des ressources de la commune en termes de locaux, par exemple.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

Allègement de la semaine scolaire de l'enfant dans un but d'améliorer les temps d'apprentissage, et au final améliorer la réussite scolaire.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : Projet pédagogique

Contrat éducatif local (CEL) : Sans objet

Contrat de ville : Sans objet

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : Contrats culturels de territoires avec Cœur d'Essonne Agglomération

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Sans objet

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :

Autres : Sans objet

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école
ou le projet d'établissement : non

oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire
et domaines concernés :

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires
proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

Si oui en indiquer les modalités :

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales

Partenaires associatifs :

Autres partenaires :

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT
(à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Séances de sports	Cosec/dojo, Maternelle Gaillon	Animateurs	
Séances piscines	Piscine de Brétigny sur Orge	Animateurs	
Déco-patch	CLSH	Animateurs	
Activités créatives	CLSH, Maternelle Vivier, Maternelle Gaillon	Animateurs	
Jeux de sociétés	CLSH, Maternelle Vivier	Animateurs	
Atelier bricolage	CLSH, Maternelle Vivier	Animateurs	
Club lecture	Médiathèque	Animateurs	
Cuisine, pâtisserie	Maternelle Vivier, Maternelle Gaillon	Animateurs	
Gymnastique	Maternelle Vivier	Animateurs	
Atelier dessin, peinture	Maternelle Vivier, Maternelle Gaillon	Animateurs	
Jeux musicaux	Maternelle Vivier	Animateurs	
Expression corporelle, chant, danse	Maternelle Gaillon	Animateurs	

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage : Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Coordination du projet assuré par : Roxane MAROUZE

Nom et prénom du responsable pédagogique : Stéphane DELMOTTE

Fonction : Directeur du service Enfance - Jeunesse

Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle – 91630 Marolles-en-Hurepoix

Téléphone : 01.69.14.14.40

Adresse électronique : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Un Représentant de l'Éducation Nationale :

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : Annuelle

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

Ecoles	Nombre d'enfants scolarisés en 2016-2017	Nombre d'enfants inscrits à l'accueil matin	Fréquentation moyenne par jour	Nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire	Fréquentation moyenne par jour	Nombre d'enfants inscrits à l'accueil soir	Fréquentation moyenne par jour	Nombre d'enfants inscrits à l'étude	Fréquentation moyenne par jour	Nombre d'enfants inscrits à l'accueil matin et soir (accueil ou étude)	Nombre d'enfants inscrits au centre de Loisirs	Fréquentation moyenne par jour
Maternelle Gaillon	115	42	21	96	85	80	58			40	77	48
en % par rapport au nombre d'enfants scolarisés		36.52%	18.26%	83.48%	73.91%	69.57%	50.43%			34.78%	66.96%	
Maternelle Vivier	89	41	13	86	75	69	58			38	60	23.53%
en % par rapport au nombre d'enfants scolarisés		46.07%	14.61%	96.63%	84.27%	77.53%	65.17%			42.70%	67.42%	
Elémentaire	343	128	53	337	285	228	112	81	34	115	236	100
en % par rapport au nombre d'enfants scolarisés		37.32%	15.45%	98.25%	83.09%	66.47%	32.65%	23.62%	9.91%	33.53%	68.80%	29.15%
Extérieurs élémentaires											18	
Extérieurs maternels											4	
Total		211	87	519	445	377	228	81	34	193	373	148

Nombre d'ados inscrits sur Atlan 13 :
(au 23/02/2017) 42

Résultats clés :

Plus de 50 % des élèves scolarisés fréquentent le centre de loisirs
Enfants ne fréquentant jamais le restaurant scolaire : 4 à Gaillon, 3 à Vivier et 6 en élémentaire

Indicateurs qualitatifs :

Fortes demande de la part des élèves sur les séances piscines et sports. Nombre de participants plafonné à 14 (pour des raisons de capacité des véhicules).

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le renouvellement se fait tous les trois ans avec une délibération votée en Conseil Municipal.

Signataire du projet : George JOUBERT, Maire.

Date de signature prévue :

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

Liste des annexes : 0



